

L'UNSA a participé à l'assemblée plénière de la CNCDH

Ce jeudi 18 mai 2017, la CNCDH (Commission nationale consultative des Droits de l'Homme) s'est réunie en assemblée plénière. L'UNSA y était représentée par Emilie Trigo, secrétaire nationale.

Cette assemblée a étudié et adopté trois avis de la CNCDH portant respectivement sur la question pénitentiaire dans les Outre-mer, sur « Mettre fin au délit de solidarité » et sur la prévention de la radicalisation.

Concernant la question pénitentiaire dans les Outre-mer, les principales recommandations de la CNCDH concernent un recours moindre à la détention provisoire et à la suppression des courtes peines d'emprisonnement, un renforcement conséquent du nombre de juges de l'application des peines et des moyens des services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) et la création d'une agence nationale en charge de l'emploi pénitentiaire.

Dans l'avis « Mettre fin au délit de solidarité », la CNCDH appelle le gouvernement et le législateur à modifier la rédaction de l'article L.622-1 du Ceseda (Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile) afin que le droit national soit désormais conforme au droit européen.

Dans ce nouvel article, seule l'aide à l'entrée, à la circulation, ou au séjour irréguliers apportée dans un but lucratif doit être sanctionnée. Il s'agit en effet de pouvoir punir les filières de passeurs, les réseaux de traite des êtres humains et toutes les personnes qui profitent de la détresse des exilés pour en tirer un profit financier.

Enfin, dans l'avis sur la prévention de la radicalisation, la CNCDH invite les pouvoirs publics à engager une réflexion sur la dérive d'une logique de répression des infractions vers une logique de détection anticipée de ces dernières.

Afin d'éviter tout amalgame entre le terrorisme et certaines expressions d'appartenance à l'Islam, la CNCDH appelle les pouvoirs publics à éviter toute confusion entre les deux dans leurs déclarations publiques.

Concernant les réponses apportées à la « radicalisation » des personnes, la CNCDH recommande de favoriser la prise en charge des mineurs dits « radicalisés » dans le cadre du droit commun, par des professionnels de l'enfance œuvrant dans un cadre pluridisciplinaire et indépendant des services de police et de renseignement.

De même, la CNCDH appelle à engager une réflexion sur les modalités de la prise en charge des anciens détenus dits « radicalisés », et recommande l'utilisation des sursis avec mise à l'épreuve.

L'UFAP-UNSA Justice fête ses 30 ans lors de son 9^{ème} congrès

Défendant l'idée un syndicalisme de progrès au sein de la pénitentiaire, plus de 450 délégués se sont réunis à La Londe Les Maures entre le 16 et le 18 mai pour le 9^{ème} congrès de l'UFAP-UNSA Justice.

Jean-François Forget a été réélu secrétaire général.

L'UNSA était présente pendant le congrès. Luc Bérille et Luc Farré ont, également, porté les messages de l'UNSA et de l'UNSA-Fonction Publique aux congressistes.

L'UNSA-Fonction Publique reçue mercredi 24 mai par le nouveau ministre

L'UNSA-Fonction Publique a réagi à la formation du nouveau gouvernement, constatant la disparition du ministère de la Fonction Publique en tant que tel et craignant un retour en arrière important avec son rattachement au ministère de l'Action et des Comptes Publics.

La Fonction publique ne peut pas être seulement considérée de manière comptable.

Suite aux réactions venues de toutes parts, le nouveau ministre recevra toutes les organisations syndicales.

L'UNSA-Fonction Publique le sera mercredi 24 mai.

C'est, pour l'UNSA, un premier pas vers la réouverture d'un dialogue social. A suivre.

Pour en savoir plus :

<http://www.unsa-fp.org/?Nouveau-gouvernement-pour-l-UNSA-Fonction-Publique-des-attentes-et-une>

Journée d'étude UNSA

« Prévenir le risque d'agression par des tiers pour les travailleurs en contact avec le public : Un enjeu pour les représentants syndicaux. »

De récentes enquêtes nationales conduites dans divers pays européens mettent en évidence le nombre important de travailleurs exerçant une activité en contact avec le public affectés par des problèmes de violences au travail allant de l'incivilité à l'homicide.

C'est dans ce cadre que l'UNSA organise une journée d'étude ayant pour thème :

« Prévenir le risque d'agression par des tiers pour les travailleurs en contact avec le public : un enjeu pour les représentants syndicaux. »

Le mardi 20 juin 2017 de 9 h 30 à 17 h

**Au siège de l'UNSA
21 rue Jules Ferry - Bagnolet**

De récentes enquêtes nationales conduites dans divers pays européens mettent en évidence le nombre important de travailleurs exerçant une activité en contact avec le public affectés par des problèmes de violences au travail allant de l'incivilité à l'homicide.

Ainsi l'enquête « **Surveillance médicale des expositions des salariés aux risques professionnels (Sumer)** » indique que 15% des salariés du privé et 23,5% des salariés de la Fonction publique déclarent avoir subi au moins une agression verbale au cours des douze derniers mois.

2% des salariés du privé et 3,6% des salariés de la Fonction publique signalent avoir été victimes d'au moins une agression physique.

Cette tendance semble s'amplifier au fil des années tant au sein des entreprises que dans les services publics. Les médias relaient couramment ces tensions sociales et de nombreuses initiatives sont prises au niveau européen, national, local, tant pour connaître et comprendre ce phénomène que pour agir en vue de protéger les travailleurs.

La prévention de ces violences, sans discriminer les usagers et les clients, devient un enjeu syndical pour l'UNSA et ses fédérations.

La violence fait par ailleurs l'objet d'un intérêt scientifique croissant permettant de mieux identifier les facteurs rentrant en jeu, les incidences sur les plans de la santé physique et psychologique des salariés et agents victimes de ces agressions. Ces travaux permettent également d'identifier les moyens de protection et de prévention pour limiter ce phénomène.

Il est à présent de la responsabilité des organisations syndicales de s'emparer de cette question.

Cette journée a pour objectifs :

- de clairement définir les problèmes de violences externes au travail et de les quantifier,
- de connaître le cadre juridique en vigueur et ce quel que soit le niveau,
- d'identifier les facteurs de risque et de protection sur lesquels il est possible d'agir et les moyens d'action pour le faire,
- de partager des expériences de l'état de la situation et la prise en compte des violences externes dans différents corps professionnels (milieux transports, du commerce, secteurs du travail social, hospitalier et scolaire...),

Réservez la date dès à présent et inscrivez-vous rapidement en utilisant le lien:

http://www.unsa.org/formulaires/risque_agression/

Pré Programme

A partir de 9 h Accueil des participants

9 h 30 Introduction de la journée

9 h 45 Définitions et données qualitatives sur les violences externes

10 h 15 Présentation du cadre juridique en vigueur et d'un guide et d'une vidéo issue des travaux européens :

Grand témoin : Nadja Salson, Responsable, au sein de la fédération syndicale européenne, des services publics, des travaux conduits sur les risques psychosociaux dans le cadre du comité du dialogue social des administrations nationales, partagera cette journée à nos côtés.

Elle nous présentera en particulier un guide et une vidéo qui viennent d'être élaborés dans le cadre du dialogue social européen.

10 h 45 Quels facteurs de protection du risque d'agression, comment les prévenir ?

Grand témoin : Yves Grasset, sociologue, auteur de plusieurs ouvrages sur les risques psychosociaux qui travaille depuis 25 ans sur les conséquences de l'exposition aux situations malsaines et/ou de violences, viendra enrichir et partager nos réflexions sur cette journée.

Il a créé VTE (Violences, Travail, Environnement) avec le Pr Michel Debout en 1998, et participé activement à la réflexion, tant sur la compréhension des dynamiques des risques psychosociaux, que sur le processus et les conditions de l'intervention, notamment avec l'ANACT¹ et la DGT².

11 h 45 Débat

12 h Buffet

14 h 30 Situation et prise en compte des violences externes en milieu professionnel à partir d'expériences (première partie)

Grand témoin : Des représentants syndicaux du privé et du public, des représentants des entreprises....

15 h Débat

15 h 30 Situation et prise en compte des violences externes en milieu professionnel à partir d'expériences (deuxième partie)

16 h Débat

16 h 30 Synthèse et Clôture de la journée

¹ Agence nationale pour l'amélioration des conditions de travail

² Direction générale du travail

Résultats des élections professionnelles

Voici les résultats électoraux !

Commerce, Fonction publique territoriale, Construction, Services, Industrie, Transport...

L'UNSA continue son implantation dans les entreprises grandes ou plus petites.

Commerce :

Dans l'entreprise **Bateaux parisiens** (321 salariés – Hôtel Café Restaurants – Paris-7ème), l'UNSA obtient 49,3% des voix et 3 sièges, progressant de 10 points. La CFDT obtient 50,7%. La CGT, jusqu'ici second syndicat, disparaît de l'entreprise.

Dans l'entreprise **Lacheteau** (283 salariés – Vins, cidres et jus de fruits – Vallet-44), l'UNSA obtient 81% des voix et 7 sièges, soit une progression de 4 points. Le CFDT baisse est obtient 19%.

Au sein de la société **Ooshop** (151 salariés – commerce à prédominance alimentaire – Villeneuve-la-Garenne-92), l'UNSA obtient 34,6% des voix et 2 sièges, la CFDT 52,3% et la CGT 13,1%. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de l'entreprise **Sud Service SAS** (827 salariés – Propreté – Castelnau-le-Lez-34), l'UNSA obtient 17,6% des voix. La CFDT 37,7% et FO 22,5%. La CGT (8,5%), Sud (6%) et CAT (7,7%) ne sont pas représentatifs.

Au sein de la société **FNAC SA** (1 589 salariés – commerce et service de l'audiovisuel – Ivry-sur-Seine-94), l'UNSA gagne sa représentativité avec 11,5% des voix et 1 siège au CE. La CFTC obtient 29%, la CGT 19%, la CGC 16,2% CAT 11,5%. La CFDT (8,2%) et FO (4,5%) ne sont plus représentatives.

Construction :

Au sein de la filiale SNCF **SAS Esifer**, (46 salariés – travaux publics – Lisses-91), spécialisée sur les travaux sur les voies ferrés, l'UNSA obtient 71% des voix et les 2 sièges. La CGT 29%, aucun siège. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de la filiale SNCF **Transalp Renouvellement SAS** (26 salariés - Construction de voies ferrées – Pringy-77), l'UNSA obtient 100% des voix et des sièges dès le 1er tour. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de l'entreprise **Delcourt Rail** (80 salariés – travaux publics – Mennecy-91), l'UNSA obtient 100% des voix et 5 sièges. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de la filiale SNCF et de Vinci **Mesea** (44 salariés – travaux publics – Villognon-16), l'UNSA obtient 100% des voix et le siège de DP. **Nouvelle implantation UNSA**

Industrie :

Lors du renouvellement du CE au sein de la société **Ericsson France** (417 salariés, Métallurgie, Massy-91), l'UNSA, pour sa première participation devient majoritaire avec 61,3% (4 sièges), devant la CGT (39,7%,) en baisse de 10 points. La CGC disparaît de l'entreprise. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de l'entreprise **DCNS Energie** (128 salariés - Métallurgie – Paris-75), en quelques semaines d'existence, la section UNSA obtient 37% des voix et 2 sièges lors de la mise en place de la DUP. La CFDT obtient 50%, la CGC 13%. **Nouvelle implantation UNSA**

Fonction publique territoriale :

Lors de l'élection au Comité Technique de la commune et le CCAS de **Verdun-sur-Garonne** (66 agents - 82-Occitanie), l'UNSA obtient 48,4% des voix (1 siège), la CGT 51,6% (2 sièges). **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de la communauté de communes **Leff Armor** (206 agents - 29-Bretagne), l'UNSA a participé à l'élection du Comité technique et obtenu 36% des voix et 2 sièges. La CGT obtient 64% (3 sièges). **Nouvelle implantation UNSA**

Services :

Lors de l'élection des représentants des agents SNCF à la **Caisse de Prévoyance et de Retraite du Personnel de la SNCF**, l'UNSA réalise un très bon score avec plus de 63% des voix (progression de plus de 20 points) et 7 délégués élus sur 9.

Au sein de l'entreprise **ARAR Aide à Domicile** (163 salariés – Hospitalisation privée – La Possession-974), l'UNSA obtient 20,5% des voix, la CFDT obtient 43,4%, FO 36,1%.

Lors de l'élection des délégués du personnel des salariés du Comité Central du **Groupe Public Ferroviaire (CCGPF)** (36 salariés – comité d'entreprise SNCF – Paris 10ème), l'UNSA obtient 95,5% des voix et 100% des sièges. Sud avec 4,5% n'est pas représentatif.

Au sein de la filiale de la SNCF, **GIE Avancial**, (102 salariés – bureau d'étude technique – Paris 12ème) l'UNSA fait 100% des voix et des sièges dès le 1er tour. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de la filiale de la SNCF **CRM Services** (81 salariés – bureau d'étude technique - Paris-la-Défense-92), l'UNSA obtient 41,4% des voix et 2 sièges, la CFDT obtient 42,8% et FO 15,7%. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de la filiale de la SNCF **Effia Synergies** (452 salariés – prestataire de services – Paris 12ème), l'UNSA obtient 6,2%, la CFDT 29,6% et la CGT 64,1%. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de la filiale de la SNCF **Eurostar International Limited** (273 salariés – bureau d'étude technique – Paris 9ème), l'UNSA obtient 35% des voix et 3 sièges. FO obtient 38,5% (2 sièges), la CFDT 25,2% (1 siège). Sud (1,3%) n'est pas représentatif. **Nouvelle implantation UNSA**

Au sein de **l'Union Inter du Chemin de Fer (UIC)**, association (125 salariés - – bureau d'étude technique – Paris 15ème), lors des élections de la DUP, l'UNSA obtient 43,8% des voix, la CFTC 39,3% et la CFDT 16,9% **Nouvelle implantation UNSA**

Sécurité privée :

Lors du renouvellement du CE de **Sécuritas** France Ile de France (1 095 salariés – Prévention sécurité – Rungis-94), l'UNSA obtient 64,5% des voix (7 sièges sur 8) et devient le seul syndicat représentatif. La CGT (8,6%) obtient le dernier siège. FO obtient 6,8%, la CFDT 5,5%, la CGC 2% et la CFTC 1,6%.

Transport ferroviaire :

Au sein de l'entreprise **Transdev Aéroport Liaisons** (70 salariés – personnels de voies ferrées – Roissy CDG-95), l'UNSA obtient 55% des voix et 2 élus. Solidaires obtient 45% des voix.

Au sein de la filiale SNCF, l'entreprise **VFLI** (790 salariés – personnels de voies ferrées – Paris 9ème), l'UNSA obtient 30,4% des voix, la CGT 46,4% et Sud 23,2%.

Transport de personnes :

Lors du renouvellement de la DUP de l'entreprise **Sétra** (200 salariés – Transport routier - Brie Comte Robert-77), l'UNSA obtient 16% des suffrages et 1 siège. La CFDT obtient 52,1%, la FNCR 21,8%, FO 10%.